

Pièces administratives et comptables à fournir

Communes à tous les porteurs

- Formulaire type de demande de subvention dûment complété
- Plan de financement HT ou TTC – Dépenses et recettes, équilibré
- Courrier adressé à la Présidente Marie-Guite DUFAY, sollicitant l’aide de la Région et signé par une personne habilitée
- Relevé d’identité bancaire (RIB)
- Numéro SIRET (*en l’absence de n°, faire une demande à l’INSEE*)
- Attestation assujettissement à la TVA pour les dépenses relatives à l’opération présentée
- Devis précis
- Courrier ou attestation d’accord du propriétaire pour les travaux (si la structure porteuse du projet n’est pas propriétaire)

Collectivités, établissements publics

- Délibération sollicitant l’aide de la Région
- Numéro SIRET + Code APE
- Coordonnées du comptable assignataire

Associations

- Statuts de l’organisme (*si première demande*) ou éventuelles modifications ultérieures
- Date d’insertion au Journal Officiel (*fournir l’extrait de parution, s’il s’agit d’une première demande*)
- Liste des responsables, membres du CA ou du bureau
- Décision de l’organe dirigeant sollicitant l’aide de la Région (Compte-rendu ou PV d’Assemblée Générale, programme annuel,...)
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos, sauf pour les organismes ayant au moins deux ans d’existence et qui font une première demande de subvention, pour lesquels la fourniture des bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices est obligatoire
- Si l’association exerce une activité économique, liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années
- Attestation sur l’honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l’égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale
- Charte de laïcité à signer (en annexe)

Entreprises

- Statut juridique de l’entreprise (*si première demande*) ou éventuelles modifications ultérieures
- Liste des dirigeants
- Date d’inscription au registre du commerce ou des métiers et code NAF/APE
- Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années
- Bilans, comptes de résultat, liasse fiscale des trois derniers exercices clos
- Attestation sur l’honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l’égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale

Pièces techniques à fournir en fonction du projet

Pour les projets en rénovation globale :

Calcul thermique réglementaire Th C E Ex réalisé par un bureau d'études thermiques et conforme aux travaux prévus.

Pour les projets en rénovation partielle :

Attestation sur l'honneur du maître d'ouvrage de respect des garde-fous thermiques, dont le modèle est fourni en annexe 1.

LOCALISATION	VALEUR GARDE-FOU
Mur donnant sur l'extérieur	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Toiture, comble, rampant, toiture terrasse	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 7.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher bas	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Fenêtre et porte fenêtre donnant sur l'extérieur	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1.5 \text{ W/m}^2.\text{K}$

Pour les projets de rénovation-extension :

Taille de l'extension	Eco-conditions	Pièces à fournir
Srt $\leq 50 \text{ m}^2$ Ou Srt $\leq 150 \text{ m}^2$ et $\leq 30 \%$ de la Srt de l'existant	Existant + extension = rénovation	Calcul thermique Th C E Ex Ou Attestation sur l'honneur de respect des garde-fous
Srt $\leq 150 \text{ m}^2$ et $> 30 \%$ de la Srt de l'existant Ou Srt $> 150 \text{ m}^2$	Existant = rénovation Extension = construction neuve	Existant Calcul thermique Th C E Ex Ou Attestation sur l'honneur de respect des garde-fous Extension : pas de pièce spécifique à fournir, le porteur de projet devant simplement respecter la RT en vigueur

(Srt = surface thermique au sens de la Réglementation Thermique)

Pour les projets en rénovation de bâtiments à enjeux patrimoniaux (si dérogation aux éco-conditions) :

- Prescriptions architecturales et/ou patrimoniales particulières émises par l'ABF et/ou des de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques dont l'application ne permettent pas de mettre en œuvre les éco-conditions (ex : obligation de conserver des menuiseries simple vitrage, obligation de conserver des murs en pierres apparentes tant en intérieur qu'en extérieur)

- Note descriptive des solutions techniques de rénovation traditionnelles adaptées aux caractéristiques constructives du bâtiment

Pour les travaux permettant la réduction des dépenses énergétiques :

Note présentant la réflexion préalable au choix des solutions : pour la production d'eau chaude : est-elle nécessaire pour tous les points d'eau ? La localisation du chauffe-eau est-elle pertinente pour la distribution ?...

Préciser dans la note si le projet constitue un outil pédagogique auprès des classes accueillies et comment cet outil sera valorisé.

Pour les aménagements extérieurs :

Note technique présentant :

- les choix d'aménagement retenus et leur niveau de contribution à au moins l'un des objectifs décrits en annexe
- les modalités de gestion et d'entretien des aménagements extérieurs afin de permettre au maître d'ouvrage d'entretenir de manière efficace et pérenne les aménagements réalisés.

Pour l'achat d'équipements :

Tout document (par exemple devis précis) prouvant l'achat responsable : labellisation des équipements (NF environnement, EU Ecolabel...), matières recyclées, matériel d'occasion...

1/ Porteur de projet

Structure porteuse :

Propriétaire (si différent) :

.....
.....
.....

Contact (nom, prénom, téléphone et adresse mail) :

.....
.....
.....

Objet(s) / finalité de la structure

.....
.....
.....
.....

Date du dernier référencement Classe Environnement par la Région :

2/ Nature de la demande

Achat d'équipements	<input type="checkbox"/>
Achat de matériels pédagogiques	<input type="checkbox"/>
Petits travaux d'efficacité énergétique	<input type="checkbox"/>
Aménagements extérieurs	<input type="checkbox"/>
Travaux de rénovation énergétique de bâtiment (dans sa globalité)	<input type="checkbox"/>
Travaux de rénovation énergétique de bâtiment (partiel)	<input type="checkbox"/>
Construction nouvelle	<input type="checkbox"/>
Rénovations-extensions	<input type="checkbox"/>
Rénovation de bâtiments à enjeux patrimoniaux	<input type="checkbox"/>
Etude préalable à travaux	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez ci-dessous)	<input type="checkbox"/>

Le projet va-t-il servir de support pédagogique pour les classes environnement ?

Oui

Non

S'il s'agit d'un projet de rénovation ou de construction nouvelle, l'utilisation de matériaux bois et/ou bio-sourcés est-elle prévue (détails en annexe 3) ?

Oui (détaillé dans les devis)

Non

3/ Durée du projet

Période (précisez)	Du (mois/année) à (mois/année)
--------------------	--------------------------------

4/ Présentation du projet

Etat des lieux / constats, objectifs, travaux prévus

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Logo du conseil régional, obligatoire sur les supports de communication :
<https://www.bourgognefranche-comte.fr/recherche?key=logo>

5/ Budget

Hors taxe **OU** Toutes taxes comprises

BUDGET (HT ou TTC) Période : du .../.../... au .../.../...

DEPENSES PREVISIONNELLES			Colonnes réservées à l'administration		RECETTES PREVISIONNELLES	
Investissements (Postes à détailler)	Coût (HT ou TTC) ¹		A Eligibles	B Non éligibles	Financements (à détailler)	Montants prévus
-					- Conseil régional	
-					- Etat	
-					- Autres collectivités	
-					- Fondations	
-					- Prêt	
					- Apport	
					- Autres	
TOTAL					TOTAL	
TOTAL (A et B)						

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Contact :

Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
 Direction de l'Environnement
 Service Eau, déchets, éducation à l'environnement et au développement durable (EDEEDD)
 17 boulevard de la Trémouille CS 23502 – 21035 DIJON CEDEX

Nadège Fauvey nadege.fauvey@bourgognefranche-comte.fr – 03 80 44 36 01
 Véronique Bachelard veronique.bachelard@bourgognefranche-comte.fr – 03 80 44 36 63

¹ Rayer la mention inutile

ANNEXE 1**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RESPECT DES GARDE-FOUS**

LOCALISATION	VALEUR GARDE-FOU	VALEUR ATTESTEE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
Mur donnant sur l'extérieur	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Toiture, comble, rampant, toiture terrasse	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $R \geq 7.5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Plancher bas	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$	
Fenêtre et porte fenêtre donnant sur l'extérieur	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$	
Porte donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1.5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$	

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (prénom nom), représentant le maître d'ouvrage en qualité de(indiquer la qualité), atteste sur l'honneur que le(les) garde-fous(s) des parois traitées dans le cadre de l'opération sise (indiquer l'adresse de l'opération) faisant l'objet de la présente demande de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, est (sont) respecté (s) et a (ont) la (les) valeur (s) indiquée (s) dans le tableau ci-dessus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(lieu), le (date)

Signature

ANNEXE 2

Aménagements extérieurs

- 1- Gérer les eaux pluviales à la parcelle : il s'agira de limiter le ruissellement et les apports dans les systèmes de collecte par la mise en place de solutions de régulation et de stockage des eaux de pluies le plus en amont possible permettant l'infiltration à la parcelles et le retour à la nappe : diriger les eaux de toiture et de ruissellement vers des espaces perméables, de récupération ou de stockage temporaire (toiture terrasse, noue, tranchée drainante, puit d'infiltration, jardin de pluie, cuve de récupération pour réutilisation...)

- 2- Limiter l'imperméabilisation des sols : Il s'agira, de dimensionner au stricte nécessaire les espaces circulés (chaussée, stationnement, cheminement) afin d'accorder le plus de place possible aux espace naturels et plantés. La mise en œuvre matériaux filtrants devra être étudiée et proposée sur les espaces circulés. La dés-imperméabilisation de tout ou partie des aménagements existant devra être recherchée.

- 3- Développer la végétalisation et la biodiversité : Il s'agira de proposer des choix d'aménagement cohérents et de qualité :
 - choix des végétaux : essences locales et rustiques, adaptées au substrat en place, espèces végétales mellifères et/ou fructifères,
 - restauration ou création d'espaces fonctionnels sur le plan écologique assurant le « gîte et le couvert » à la faune par la diversité et la complémentarité des essences végétales présentes,
 - plantation permettant la création d'espaces extérieurs ombragés et la réalisation d'ombres portée,
 - végétalisation des pieds de façades, murs et façades végétalisées conception et réalisation favorisant la gestion économe des ressources (faible besoin en eau, faible entretien...),
 - ...

- 4- Equipements et mobiliers extérieurs : Il s'agira de proposer des choix d'aménagement cohérents et de qualité :
 - utilisation de matériaux naturels et locaux (bois, pierre...),
 - définition et mise en œuvre au juste besoin des éléments d'éclairage extérieurs,
 - composteur
 - ...

Pour traiter l'ensemble de ces éléments, il est conseillé que l'équipe de maîtrise d'œuvre intègre une compétence « paysagiste ».

ANNEXE 3

Précisions sur les matériaux biosourcés

- Sur les projets de rénovation :

Pour bénéficier d'une bonification, les projets de rénovation devront intégrer la mise en œuvre de matériaux biosourcés avec un niveau minimal portant sur les menuiseries extérieures et l'isolation du plancher haut. Les matériaux devront correspondre aux définitions de l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé ». Il s'agit notamment de fibres végétales telles que bois, chanvre, coton, lin, paille et ouate de cellulose et carton.

Leur mise en œuvre n'est pas obligatoire pour l'isolation des murs, mais le maître d'œuvre devra en évaluer l'opportunité. A cet effet, au moins une variante biosourcée devra être prévue en alternative aux solutions d'isolation non biosourcées dans les appels d'offres en phase travaux (option à prévoir dans les CCTP et DPGF/DQE), pour les travaux portant sur les parois verticales.

Pour les menuiseries extérieures, les bois exotiques et les bois non certifiés sont exclus.

En cas d'impossibilité technique justifiée (toitures terrasses, bacs aciers), une dérogation est possible après analyse et validation par les services de la Région.

- Sur les projets de constructions neuves :

Pour bénéficier de la bonification, une quantité minimale de matériaux biosourcés est demandée dans les projets. Cette exigence repose sur l'arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé ».

Les maîtres d'ouvrages et les équipes de maîtrise d'œuvre devront justifier du 3ème niveau du label :

TYPE D'USAGE PRINCIPAL	Taux d'incorporation de MATIERE BIOSOURCÉE (kg/m ² de surface de plancher)		
	1er niveau 2013	2ème niveau 2013	3ème niveau 2013
Industrie, stockage, service de transport	9	12	18
Autres usages (bâtiment collectif d'habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, enseignement, bâtiment agricole, etc.)	18	24	36